

Installations classées Les commissaires enquêteurs à la campagne

En formation à Barbas

mercredi 25/06/2014

ER du Dimanche
29 juin 2014
Lunéville et sa Région

ILS SONT 280 commissaires-enquêteurs en Lorraine, les Vosgiens, Meusiens et Meurthe-et-Mosellans étant rattachés au tribunal de Nancy, les Mosellans à celui de Strasbourg. La compagnie des commissaires enquêteurs de Lorraine (cce-Lor) regroupe 170 adhérents intervenant sur la juridiction de Nancy.

Présidee par Paul Besseyrias, elle a pour objectifs la formation initiale et continue de ces femmes et hommes chargés d'une mission de service public et devant obéir à des règles strictes de déontologie en matière de comportement, d'indépendance et de devoir de réserve.

Les domaines couverts par les enquêtes publiques sont vastes et demandent des compétences, que la journée de formation organisée mercredi à Barbas a permis de conforter en matière d'installations classées pour l'en-



■ Une quarantaine de commissaires enquêteurs étaient réunis à la ferme des Colin, à Barbas.

vironnement.

La quarantaine d'adhérents y participant a été accueillie par Bruno Collin sur le GAEC de Barbezieux. La ferme a fait l'objet voici

quelques mois d'une enquête publique pour l'augmentation de son cheptel laitier et la création d'une unité de méthanisation pour valoriser les effluents de son éle-

vage.

« En proposant cette visite à nos adhérents, nous leur offrons de nouvelles compétences, car la législation change régulièrement avec

de nouvelles réglementations ».

Pour devenir commissaire enquêteur, le candidat doit être agréé par un jury. Il bénéficie ensuite de trois journées de formation initiale. « Nous lui proposons de se former régulièrement sur des sujets, qui font déjà ou feront un jour ou l'autre l'objet d'enquêtes publiques », précise Paul Besseyrias.

Tous les quatre ans, les commissaires enquêteurs remettent leur agrément en jeu. Ni spécialistes, ni experts, ni médiateurs, ce sont des intermédiaires entre les porteurs de projets faisant l'objet d'enquêtes publiques, et le public. Ils rendent compte en rédigeant un rapport et donnent un avis motivé au travers de conclusions favorables ou défavorables, la décision finale revenant à l'administration.

C.A.